

« Pack Ambition Recherche »

Appel à projets 2018 Cahier des charges

La Région Auvergne-Rhône-Alpes lance pour la seconde année l'appel à projets « Pack Ambition Recherche » destiné à **soutenir des projets portés par des laboratoires de recherche et ayant un fort potentiel de valorisation socio-économique.**

La loi NOTRe de 2015 a confirmé et renforcé le rôle des régions en matière de développement économique. Elles sont dorénavant dotées de la responsabilité exclusive de la définition des orientations en matière de développement économique sur leur territoire. C'est pour répondre à cette mission que la Région a élaboré en parallèle et adopté son Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et son Schéma Régional d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation (SRESRI). Ces deux schémas permettent ainsi de viser, de manière intégrée mais avec des modalités d'intervention différentes, un objectif commun : le développement économique du territoire et la création d'emplois en renforçant la contribution des acteurs de la recherche publique à cet objectif.

Le dispositif « Pack Ambition Recherche » issu du SRESRI est donc résolument tourné vers la création de valeur et le soutien au développement économique. Ce dispositif est destiné à :

- promouvoir l'acquisition et le transfert de connaissances de la recherche académique vers les acteurs du monde socio-économique et culturel, pour accélérer l'émergence de nouveaux produits, services ou méthodologies,
- accompagner au mieux des projets en adéquation avec les besoins des entreprises et des territoires.

Les très nombreux échanges menés avec l'ensemble des acteurs régionaux de l'innovation à l'occasion des concertations SRDEII et SRESRI font ressortir 8 grands domaines d'excellence (DomEx) pour Auvergne-Rhône-Alpes :

1. Industrie du futur et production industrielle
2. Bâtiments et Travaux Publics
3. Numérique
4. Santé
5. Agriculture, Agroalimentaire, Forêt
6. Energie
7. Mobilité, systèmes de transport intelligents
8. Sport, montagne et tourisme

Les projets déposés devront par conséquent faire la démonstration de leur impact dans au moins un des huit DomEx.

Critères de recevabilité

L'appel à projets est ouvert aux chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires appartenant à un établissement de recherche public de la région Auvergne-Rhône-Alpes (établissements

d'enseignement supérieur et de recherche, grands organismes de recherche, CHU) à même de recruter et/ou d'encadrer des doctorants. Le recrutement des doctorants est soumis à l'approbation de l'Ecole Doctorale concernée.

Les dossiers complets doivent être soumis sur la plateforme de dépôt, dans les délais et au format demandé.

Critères d'évaluation et éligibilité d'un projet

- Excellence scientifique
- Ancrage dans la stratégie de l'établissement, en lien avec la politique du site (ComUE, Association d'établissements, IDEX/I-SITE)
- Partenariat avec un ou des acteur(s) du monde économique, social, sanitaire ou culturel
- Potentiel/stratégie de valorisation
- Adéquation entre ambition du projet, moyens mis en œuvre et la demande de subvention

Montant et durée des financements

Le soutien accordé pour chaque projet est au maximum de 200 K€ dont une partie doit obligatoirement être consacrée au recrutement d'un doctorant sur une durée de 36 mois (financement plein ou cofinancement). A titre exceptionnel, et à condition d'être solidement argumenté, le recrutement d'un doctorant pourra être remplacé par le recrutement d'un postdoctorant. Dans ce cas, ce recrutement devra obligatoirement être cofinancé à hauteur de 50% minimum par une autre source de financement et le contrat ne pourra pas excéder 24 mois.

Les autres dépenses éligibles sont :

- frais de personnel,
- consommables, prestations, etc.,
- équipements.

Les dépenses doivent être directement liées au projet et ne peuvent en aucun cas se limiter à des frais de personnels.

Les **dépenses sont éligibles pendant 5 ans** à partir de la date de clôture de la seconde phase de l'appel à projets (phase de soumission).

1ère phase : Appel à manifestation d'intérêt (AMI)

La première phase (AMI) consiste à identifier, en lien avec les communautés d'universités et d'établissements (ComUEs) de Grenoble et Lyon et l'Association d'établissements de Clermont, les projets pour lesquels la rédaction d'une proposition détaillée se justifie, en particulier au regard des critères d'évaluation et éligibilité. Pour cette étape, la Région demande aux ComUEs et à l'Association d'établissements de réaliser une priorisation des projets portés par leurs établissements membres, sur la base d'une note explicative de la méthodologie employée, afin d'aboutir à une liste de 100 à 120 projets présélectionnés au total des trois sites.

2ème phase : Dépôt des dossiers présélectionnés

Lors de la deuxième phase (soumission), coordonnée par les services de la Région, les projets présélectionnés sont invités à soumettre une proposition détaillée. Les projets seront confiés à des experts extérieurs afin de recevoir une évaluation scientifique. Cette étape permettra d'aboutir à une proposition de classement qui sera soumise à l'arbitrage de l'exécutif régional.

Modalités de dépôt des dossiers

Pour la première phase (AMI), un modèle de document sera à télécharger sur la plateforme à l'adresse suivante : <http://aaprecherche.auvergnerhonealpes.fr>

Une fois complétée, la proposition, qui ne devra pas excéder 3 pages (hors page de garde et liste d'experts), sera obligatoirement soumise **par voie électronique au format pdf (le nom du fichier sera l'acronyme du projet, sans accent ni caractères spéciaux)**, sur la plateforme dédiée. Des informations sont également à compléter en ligne.

Pour la seconde phase, la procédure détaillée sera communiquée au terme de la présélection projets.

Calendrier prévisionnel

Novembre 2017	Lancement de l'AMI
10 janvier	Date de clôture de l'AMI
14 février	Présélection des projets
15 février	Lancement de la procédure de dépôt des projets détaillés
15 mars	Clôture de la phase de dépôt
30 mai	Sélection finale des projets lauréats
22 juin	Vote des subventions aux projets lauréats

DATE LIMITE DE SOUMISSION DES DOSSIERS
10 JANVIER 2018 A 12H00

En cas de problème ou pour tout complément d'information, merci de contacter :
AAP-Recherche@auvergnerhonealpes.fr